

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis, le jeudi 4 juin 2020 à 20h00 en visioconférence.

1. Validation de la technologie retenue pour l'organisation de la réunion et validation de l'outil utilisé

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, Monsieur le Maire propose de réunir le Conseil Municipal en visioconférence grâce à l'application ZOOM. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'utilisation de la visioconférence via l'application ZOOM.

2. Validation des modalités d'identification des participants d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, Monsieur le Maire explique que l'identification des participants se fera par appel nominatif et que le vote des délibérations interviendra par appel nominal. Afin d'assurer le caractère public des réunions, les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique via la connexion à la visioconférence sur ZOOM.

Le Conseil Municipal accepte ces modalités à l'unanimité.

3. Approbation du compte rendu du 23 mai 2020

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte rendu du 23 mai 2020 à l'unanimité.

4. Délégations de signatures consenties à Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22, modifié par la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 92 et considérant que le maire peut par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat d'un certain nombre de compétences, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans

la limite de 1000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

- D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L 214-1-1 du code de l'urbanisme au droit du nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du même code ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

5. Indemnités de fonction des adjoints

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités de fonctions des 3 adjoints au Maire selon l'importance démographique de la commune, à savoir pour une population de 760 habitants, un taux maximal de 10,7 % de l'indice 1022.

6. Désignation des délégués aux différents syndicats intercommunaux

Syndicats intercommunaux	Membres titulaires	Membres suppléants
CCSM (Communauté de Communes du Sud Messin)	NICOLAS-LORRAIN Brigitte	BERTOSSI Patrick
SMASA (Syndicat Mixte d'Assainissement de la Seille Aval)	WIERZBICKI Sébastien NICOLAS-LORRAIN Brigitte	KLOTZ Norbert NOIROT Laure
SIEV (Syndicat Intercommunal des Eaux de Verny)	PALMIERI Socrate KLOTZ Norbert	BEUCOURT Fabian NOIROT Laure
SIS (Syndicat Intercommunal Scolaire)	PALMIERI Socrate HUMBERT Marie-Line MOLINARO Mireille	MEUX Eric ROY Aurélie

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la désignation des délégués aux différents syndicats intercommunaux.

7. Délégation des délégués aux différentes commissions communales

Commissions	Président	Membres titulaires	Membres suppléants
Commission de contrôle de la liste électorale	3 membres	MOLINARO Mireille RIMLINGER Florence BERNARD Didier	ROY Aurélie BEUCOURT Fabian
Commission des impôts directs	NICOLAS - LORRAIN Brigitte	Membres désignés par la DGFIP parmi l'ensemble des conseillers	
Commission d'appels d'offres	PALMIERI Socrate	KLOTZ Norbert WIERZBICKI Sébastien BERNARD Didier BERTOSSI Patrick LELIEVRE Sandrine NOIROT Laure	
Commission vie associative, fêtes et cérémonies	MEUX Eric	HUMBERT Marie-Line, LELIEVRE Sandrine RIMLINGER Florence ROY Aurélie HERBIVO Yann WIERZBICKI Sébastien	

Commission action sociale et vie scolaire	MOLINARO Mireille	RIMLINGER Florence ROY Aurélie NOIROT Laure HUMBERT Marie-Line	
Commission cadre de vie (Fleurissement, bancs publics, aire de jeu éclairage public...)	BERNARD Didier	LELIEVRE Sandrine BEAUCOURT Fabian HERBIVO Yann WIERZBICKI Sébastien NOIROT Laure	
Commission Environnementale (Liaisons douces, chemins piétonniers, balayage et curage des avaloirs par la CCSM)	MEUX Eric	HERBIVO Yann WIERZBICKI Sébastien BEAUCOURT Fabian LELIEVRE Sandrine RIMLINGER Florence	
Commission communication (écho du village, infos diverses, distribution boîtes aux lettres)	NICOLAS-LORRAIN Brigitte	MOLINARO Mireille HERBIVO Yann RIMLINGER Florence MEUX Eric	ROY Aurélie NOIROT Laure
Commission aide au numérique (déploiement de la fibre)	BERNARD Didier	WIERZBICKI Sébastien HERBIVO Yann	
Commission déchets (CCSM)		MEUX Eric RIMLINGER Florence	
Commission urbanisme et aménagement du territoire (CCSM)		BERTOSSI Patrick	

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la désignation des délégués aux différentes commissions communales.

La séance est levée à 22h10